

LES ATELIERS PERISCOLAIRES



Année scolaire 2014-2015



Clégueréec

Sommaire :

- Organisation du temps scolaire
- Renseignements
- Organisation des ateliers périscolaires
- Les ateliers
- Les intervenants
- Règlement intérieur
- Fiche de renseignements
- L'autorisation parentale
- Le contrat d'engagement
- L'autorisation de publication de photographies

Organisation du temps scolaire

Ecole Publique

LE LUNDI et LE JEUDI

7h15—8h45 Garderie périscolaire
8h45—12h00 Ecole
12h00—13h30 Restaurant scolaire
13h30—15h45 Ecole
15h45—19h00 Garderie périscolaire

LE MERCREDI

7h15—8h45 Garderie périscolaire
8h45—12h15 Ecole
12h00—13h00 Garderie périscolaire

LE MARDI et LE VENDREDI

7h15—8h45 Garderie périscolaire
8h45—12h00 Ecole
12h00—13h30 Restaurant scolaire
13h30—15h00 Ecole
15h00 16h30 TAP
16h30—19h00 Garderie périscolaire

Ecole St Joseph

LE LUNDI et LE JEUDI

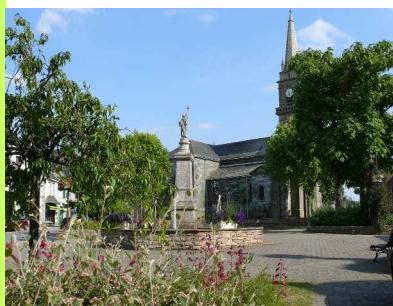
7h15—8h30 Garderie périscolaire
8h30—12h00 Ecole
12h00—13h30 Restaurant scolaire
13h30—15h45 Ecole
15h45—19h00 Garderie périscolaire

LE MERCREDI

7h15—8h30 Garderie périscolaire
8h30—12h00 Ecole
12h00—13h00 Garderie périscolaire

LE MARDI et LE VENDREDI

7h15—8h30 Garderie périscolaire
8h30—12h00 Ecole
12h00—13h30 Restaurant scolaire
13h30—15h00 Ecole
15h00 16h30 TAP
16h30—19h00 Garderie périscolaire



Renseignements

Mathieu LEAUTE

Coordinateur Enfance Jeunesse

Mairie—Place Pobéguin—56480 CLEGUEREC

02 97 38 00 15 - 06 63 30 54 19

enfancejeunesse@cleguerec.fr

Organisation des ateliers périscolaires

LES ATELIERS

Ces Ateliers, facultatifs et gratuits, sont proposés le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30.

Ils ont pour objectif d'offrir la possibilité aux enfants de s'initier ou de découvrir des activités diverses.

Chaque atelier sera mené par un intervenant qualifié, sous la responsabilité de la commune.

Ces ateliers seront regroupés en 5 grandes familles d'activités.

Afin d'avoir une meilleure organisation, Les inscriptions se feront à l'année

Les enfants des 2 écoles seront mélangés au sein des groupes. Chaque groupe sera fixe pour l'année et sera identifié par un nom de pays

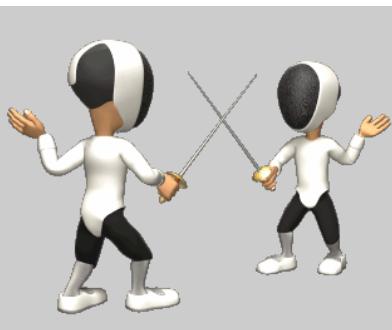
Face à l'hétérogénéité des enfants, ils sont répartis par tranches d'âge (PS // MS // GS-CP // CE// CM).

En ce qui concerne les PS et MS, différentes activités leurs seront proposées et non imposées dans le respect

du développement de l'enfant. Ces activités se feront à l'issue de la sieste.

A partir de 15h00 le mardi et le vendredi, votre enfant sera pris en charge par le personnel communal. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux TAP, vous devez le récupérer dans son école à 15h00.

A partir de 16h30, les services proposés par la commune sont maintenus.



« Les Temps d'Activités Périscolaires, organisés par la commune de Cléguérec, sont **facultatifs** et **gratuits**. »

Les ateliers

Cuisine/Diététique

Echanger, découvrir et faire grandir son gout. Un moment ludique autour des aliments pour une découverte basée sur l'exploration, l'observation et l'analyse, le débat et pour terminer, la dégustation.

Centre culturel

Découvrir ou redécouvrir les ressources de la structure (livres jeux, musique...) et explorer les différentes facettes de la culture en toute convivialité.

Photo/Vidéo

S'initier à la technique de prise de vue photographique et à la première retouche photo.

Découvrir les notions de base et apprendre à développer un regard critique.

Arts martiaux

Découvrir un apprentissage, qui porte principalement sur des techniques de combats, basé sur dimension spirituelle et morale visant à la maîtrise de soi

Culture Anglaise

Une approche ludique pour donner envie d'apprendre et de découvrir les coutumes et traditions de nos voisins.

Danse Moderne

Danser, c'est jouer avec son corps, jouer avec la musique! Danse, c'est-à-dire faire quelque chose avec son corps! Créer, sauter, tourner en découvrant le monde!



Yoga

Se détendre, se recentrer et écouter son corps par le biais d'exercices de respiration et d'expression corporelle au travers de situations qui font travailler l'imaginaire.

Percussions

Découverte des percussions à partir de jeux rythmiques mobilisant l'écoute et la concentration. Création d'instruments avec des objets de la vie quotidienne...

Magie

Chercher à intervenir de façon surnaturelle sur le cours des évènements ou le comportement d'autrui.

Manipuler des tours de magie, visant à donner l'illusion de phénomènes insolites

Arts Plastiques

Répondre à des consignes simples, être guidé... tout en laissant une grande place à la créativité à travers des travaux individuels et collectifs.

Apprendre des techniques liées aux différentes matières tout en prenant plaisir à réaliser des objets seuls ou à plusieurs

Chorale

Découvrir sa voix, la sensation polyphonique, chanter un répertoire varié en étant accompagné par un professionnel.

Escrime

Jouer à Zorro, tous les enfants y ont déjà songé...

Avec un maître d'armes, ce sera l'occasion de découvrir une nouvelle pratique.

Design

Créer un projet en vue de la réalisation et de la production d'un objet ou d'un système, situés à la croisée de l'art, de la technique et de la société



Percussions brésiliennes

La batucada est un genre de musique avec des percussions traditionnelles du Brésil dont les formules rythmiques en font un sous-genre de la samba

Théâtre

Initiation au théâtre... Apprendre à s'exprimer, à se déplacer sur scène, à jouer des rôles à travers de jeux d'improvisation, vocaux...

Culture Bretonne

Découverte ludique de notre culture et de notre patrimoine à travers les danses, le langage...

« Dans un souci d'équité envers tous les enfants et pour découvrir toutes les activités, un roulement sera mis en place et les enfants changeront d'activités après chaque période de vacances. »

Les intervenants

La commune de Cléguérec à fait le choix de proposer des activités variées et attractives pour les enfants. L'objectif étant la découverte et l'ouverture sur diverses disciplines.

Didier LE BOTMEL, adjoint aux affaires scolaires, est l'élu référent.

Mathieu LEAUTE, coordinateur de service Enfance Jeunesse, est chargé de coordonner ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

L'encadrement sera assuré par des agents communaux qualifiés et compétents, par des intervenants extérieurs diplômés d'état et par des intervenants socio-éducatifs.



Règlement intérieur (à conserver)

1/ Définition

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont mis en place dans la commune de Cléguérec.

Ces TAP sont facultatifs et gratuits pour l'année scolaire 2014-2015.

2/ Jours et heures d'activités

Les TAP auront lieu durant toute l'année scolaire le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30.

- seul l'enfant présent à l'école durant la journée pourra assister aux TAP
- Tout enfant non inscrit aux TAP doit être récupérer impérativement à 15h00 dans son école.
- Les enfants qui ne seront pas récupérés après les TAP à 16h30 seront comptés sur le temps garderie périscolaire qui est payant.

3/ Lieux des activités

Les TAP sont organisés principalement dans les espaces communaux et dans les locaux scolaires communaux. (Mairie, Centre Culturel, Salle des fêtes, Boulodrome, Salle omnisports, Maison de l'enfance,)

4/ Répartition des enfants

Face à l'hétérogénéité des enfants, ils sont répartis par tranches d'âge.

TAP libres : PS & MS publique / PS & MS privé . **TAP Thématiques** : GS & CP / CE / CM.

Les groupes sont constitués par l'équipe d'animation, et porteront un nom de pays défini sur l'année.

5/ Remise des enfants aux familles

Les enfants ne sont confiés qu'aux parents ou personnes mandatées inscrites sur le dossier d'inscription. Les parents doivent préciser si l'enfant part seul à 16h30.

6/ Inscription

Les inscriptions se font à l'année. Nous fonctionnerons sur 5 cycles d'activités à l'année soit entre chaque de périodes de vacances. Toute inscription vaut la participation obligatoire de l'engagement.

Le planning des TAP sera distribué aux enfants en début d'année scolaire et sera consultable sur le site internet de la commune.

L'inscription de l'enfant s'effectue à l'aide de la fiche d'inscription et du contrat d'engagement prévus à cet effet sur ce document et téléchargeable sur le site internet de la commune de Cléguérec, rubrique Enfance Jeunesse.

7/ Activités

Les activités proposées sont variées et de qualité: sportives, artistiques, culturelles, manuelles, plastiques, d'expression....

8/ Règle de vie

Les TAP sont comme l'école un moment d'apprentissage de la vie en collectivité. Comme à l'école, les règles comprennent le respect des autres enfants, du matériel, des locaux et des intervenants qui encadrent ces temps. Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers le personnel, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement de l'activité feront l'objet de décisions allant de la punition simple à l'exclusion définitive.

9/ Santé

En cas de maladie ou d'incident, les parents seront prévenus pour décider ensemble d'une conduite à tenir. Le cas échéant les parents seront tenus de récupérer leur enfant.

Le coordinateur enfance-jeunesse se réserve le droit de faire appel à un médecin. En cas d'urgence ou d'accident grave il sera fait appel en priorité aux services d'urgences.

10/ Assurance

La commune de Cléguérec a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, il est obligatoire pour les parents de contracter une assurance responsabilité civile. Il est conseillé de l'étendre à une garantie individuelle « accident corporel ».